



COMMUNE DE ROCHE  
Conseil Communal

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Roche, le 10 juin 2020

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission des finances pour

**Le préavis No 58/20 relatif au Plan d'affectation « Les Vernes »  
constitution de charges foncières et financement des travaux routiers**

	Séances					Emoluments	Signatures
	04. 06	.	.	.	.		
Rapporteur : Mr. Dominique Capelli	X						
Membres Caroline Lambert	X						
Béatrice Dozot	X						
Mark Brissat	X						
Daniel Bontems	X						

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances chargée de l'étude du préavis 58/2020 s'est réunie le jeudi 4 juin 2020 en présence de Monsieur Christophe Lanz, syndic et délégué municipal des finances. Nous le remercions pour sa disponibilité ainsi que pour tous les renseignements fournis.

En préambule, nous tenons à préciser que la commission se prononce et rapporte uniquement sur le volet financier du préavis ; mais, toutefois, pour une meilleure compréhension nous avons abordé tous les sujets du présent préavis avec Monsieur le syndic.

Tout d'abord, il est évident que pour mettre en valeur cette zone, il faut s'en donner les moyens. Les membres de notre exécutif l'ont très bien compris. Il est du ressort de la commune de financer ces travaux par la mise en conformité du PA, ainsi que tout ce qui touche à la mobilité.

La commission apprécie le fait que la municipalité ait pu trouver un terrain d'entente avec les différents propriétaires, via une charge foncière qui s'élève à CHF 889'700,00. La somme de CHF 221'100,00 est à la charge de la Commune, le solde de CHF 668'600,00 à la charge des autres propriétaires fonciers.

Cela démontre, s'il le fallait, toute l'importance d'aller de l'avant dans la réalisation des travaux routiers, dont la création d'un giratoire depuis la RC 780.

La commission, comme mentionné plus haut, ne se prononce pas sur le devis estimatif desdits travaux, mais demande à la municipalité de les financer par un emprunt, aux meilleures conditions auprès d'un établissement de son choix.

Le fait d'amortir ces travaux en une fois en prélevant CHF 150'000,00 dans le fonds de réserve « Travaux » est parfaitement approprié au vu de la situation ; de même que l'amortissement du solde qui se monte à CHF 450'000,00 qui sera, quant à lui, couvert lors de la perception des charges foncières.

### **En conclusion**

Le Conseil communal de Roche

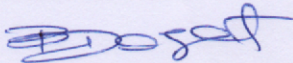
- vu** le préavis no 58/2020 de la Municipalité au Conseil communal relatif au Plan d'affectation « Les Vernes » « constitution de charges foncières et financement des travaux routiers
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet,
- considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

**décide**

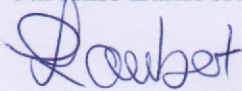
1. D'autoriser la Municipalité à signer tous actes en relation avec la constitution de charges foncières pour ce dossier,
2. De lui accorder un crédit d'investissement pour la réalisation des travaux routiers précités pour un montant de CHF 600'000,00(HT)
3. De financer ces travaux par un emprunt aux meilleures conditions du moment auprès d'un établissement de son choix,
4. D'amortir ces travaux en une fois par un prélèvement aux fonds de réserve « Travaux » pour un montant de CHF 150'000.00 (HT),
5. D'amortir le solde des travaux, soit CHF 450'000,00 (HT), avec les charges foncières qui seront perçues.

Ont signé :

Béatrice Dozot



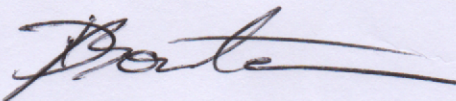
Caroline Lambert



Mark Brissat



Daniel Bontems



Dominique Capelli

